



Suivre le rythme ...c'est bon aussi pour nos salaires

En comparant l'inflation des dix dernières années et les augmentations salariales qui nous ont été versées au cours de cette période, nous avons perdu, au bas mot, 1,5 % de notre pouvoir d'achat. Il est nécessaire de corriger cette situation, tout comme il importe d'exiger la même hausse salariale de 1,5 % que celle consentie le 1^{er} avril 2021 aux autres employé-es de CBC/Radio-Canada.

À cette augmentation de 3 % de nos salaires doit s'ajouter la récupération des sommes auparavant versées au fonds de santé. Depuis janvier 2020, ces sommes cumulées, correspondant à 0,8 % de nos salaires, ne sont versées ni au fonds de santé ni sur nos salaires.

1^{er} AVRIL 2021: 3,8 %

- 1,5 % de récupération du pouvoir d'achat;
- 1,5 % d'augmentation annuelle;
- 0,8 % de récupération des sommes versées au fonds de santé (rétroactives au 1^{er} janvier 2020).

En raison de l'augmentation actuelle du coût de la vie et des prévisions liées à la reprise économique, nous devons protéger notre pouvoir d'achat en majorant les taux et les échelles de salaires de la façon suivante :

1^{er} AVRIL 2022 : 3,5 %

1^{er} AVRIL 2023 : 2,5 %

1^{er} AVRIL 2024 : 2,5 %

De plus, afin de résoudre les problèmes de disponibilité de main-d'œuvre à Radio-Canada, nous demandons l'ajout d'un échelon au sommet de l'échelle salariale et l'abolition de celui à sa base afin de favoriser une meilleure progression financière pour les employé-es.

 Parce que
Radio-Canada,
c'est nous

